

N° CG 2007/I - 114/04
Séance du 14 DEC. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 DEC. 2006

BUDGET PRIMITIF 2007

**ORIENTATIONS POUR UN RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DE
DEVELOPPEMENT LOCAL 2007 - 2008
DANS LE CADRE DU PROJET POUR LE HAUT-RHIN**

Le Conseil Général,

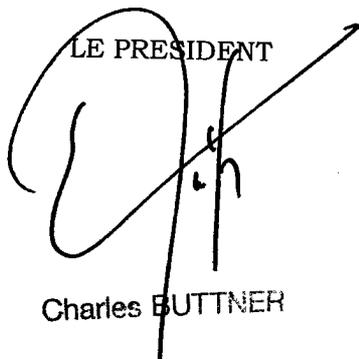
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de l'Aménagement et de la Territorialité du 21 novembre 2006 et des Commissions Réunies du 12 décembre 2006

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les nouvelles orientations pour la politique de développement local 2007 - 2008,
- Prend acte du bilan de la politique de développement local en faveur des bassins de vie pour l'année 2006,
- inscrit les crédits suivants au Budget Primitif 2007 - Programme F031
- Donne délégation à la Commission Permanente pour fixer le montant des aides pour les actions et d'une manière générale assurer le suivi de la politique de développement local.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 18 DEC. 2006
Publication 29 DEC. 2006
Pour le Conseil Général
Délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions